

ACTIVITÉS CONTROVERSÉES

Positions de Mirova



Mirova n'exclut aucun secteur d'activité par principe. Dans certains secteurs, toutefois, une analyse au cas par cas peut donner lieu à une évaluation en « Risque » ou en « Négatif » pour toutes les entreprises d'un secteur spécifique où les pratiques de gestion des risques n'offrent pas un niveau suffisant de garantie. Les évaluations en « Risque » et en « Négatif » signifient que l'émetteur ne peut figurer dans les portefeuilles de Mirova. Cette évaluation peut néanmoins évoluer en fonction des changements opérés par l'entreprise.

1. Exclusions actuelles

1.1 Pétrole et charbon : exploration et production

Les prévisions de croissance des compagnies pétrolières impliquées dans l'exploration et la production de combustibles fossiles sont incompatibles avec la lutte contre le changement climatique. Ce profil de risque est renforcé par le fait que l'industrie de l'exploration et de la production se tourne massivement vers des techniques d'extraction associées à des risques environnementaux et sociaux croissants : l'offshore profond, le forage dans l'Arctique, les ressources non conventionnelles, etc. Le charbon est le combustible fossile qui émet le plus de gaz à effet de serre. *De facto*, les arguments contre les compagnies pétrolières sont également valables pour les entreprises qui produisent de l'énergie à partir du charbon. L'exclusion est le résultat d'une analyse au cas par cas, mais elle s'applique généralement à tous les producteurs de pétrole et de charbon dont plus de 50 % (environ) du chiffre d'affaires est généré par la production de ces combustibles fossiles.

1.2 Tabac

Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), nous avons noté tous les acteurs de l'industrie du tabac (acteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires découle du tabac) en « Négatif » selon notre échelle d'évaluation développement durable. Il est important de garder à l'esprit que d'après l'OMS, le tabac est la deuxième cause de mortalité dans le monde. En outre, le coût élevé du tabac pour la société a conduit à l'établissement d'un consensus international sur la nécessité de limiter et de prévenir les risques sanitaires liés au tabagisme.

1.3 Activités militaires

Les armes peuvent contribuer à la paix comme à la guerre. Lorsqu'elles sont utilisées comme moyens de dissuasion, elles contribuent au maintien de la paix. Les entreprises de ce secteur ne sont donc pas exclues des fonds ISR par principe. Toutefois, il convient de veiller à ce que les armes ou les équipements militaires ne soient pas utilisés contre des civils et, par conséquent, seules les entreprises répondant aux trois critères suivants sont retenues :

- 1/ les entreprises ne doivent pas être sous l'influence notable d'un régime non démocratique ;
- 2/ les entreprises doivent garantir la non-exportation et la non-réexportation vers des États dont les pratiques démocratiques sont jugées insuffisantes ;
- 3/ les entreprises ne doivent pas vendre d'armes interdites par des conventions internationales (telles que les bombes à sous-munitions ou les mines antipersonnel).

Sans une transparence totale sur les exportations d'une entreprise (pays de destination, types de produits, clients, critères de décision, inspections), aucune analyse ne peut être effectuée. A défaut, les entreprises sont exclues de nos fonds..

L'exclusion est le résultat d'une analyse au cas par cas menée par Mirova sur la participation des entreprises aux activités militaires. Sont concernées les entreprises qui produisent des équipements dédiés à un usage militaire offensif. À l'heure actuelle, nous considérons qu'aucune entreprise de l'industrie de l'armement ne peut garantir la non-exportation et la non-réexportation de ses armes vers des États dont les pratiques démocratiques sont jugées insuffisantes.

Par ailleurs, les entreprises exposées à la production d'armes controversées, armes à sous munitions et mines anti-personnel, sont systématiquement exclues.

1.4 Jeux d'argent

Les entreprises impliquées dans les jeux d'argent sont confrontées à des risques importants liés à l'impact social de leur activité. Nous estimons actuellement qu'aucune entreprise du secteur n'a élaboré de politique satisfaisante visant à aborder correctement les risques de dépendance et de surendettement liés à leurs activités. À ce titre, tous les acteurs du secteur (acteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires découle des jeux d'argent) sont notés en « Risque » ou en « Négatif ».

1.5 Divertissement pour adultes

Les entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes sont confrontées à des risques importants liés à l'impact social de leur activité, en particulier les risques liés au trafic d'êtres humains. À ce jour, nous n'avons identifié aucune entreprise de ce secteur d'activité au sein de notre univers d'investissement. Toutefois, nous estimons actuellement qu'aucune entreprise du secteur n'a élaboré de politique satisfaisante visant à aborder correctement ces risques. À ce titre, toutes les sociétés directement impliquées dans ces activités sont notées en « Risque » ou en « Négatif ».

1.6 Boissons sucrées

La consommation de boissons sucrées a des incidences importantes sur la santé : elle est notamment associée au diabète de type 2. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de limiter l'apport quotidien en sucres ajoutés à moins de 10 % de la ration énergétique totale. Idéalement, cet apport devrait représenter moins de 5 % de la ration totale. Néanmoins, aux États-Unis, la consommation quotidienne de sucres ajoutés représente entre 15 % et 18 % de l'apport énergétique total. Il a été montré que la consommation de boissons sucrées représentait près de 50 % de l'apport quotidien en sucres. En outre, l'absence de sensation de satiété lors de la consommation de produits liquides peut entraîner une augmentation de l'apport en calories. Les organismes réglementaires ont commencé à mettre en place des taxes sur certains produits, notamment les boissons sucrées (la fameuse taxe « soda »), afin de diminuer la consommation de sucres ajoutés. Les entreprises du secteur ont réagi en conséquence en élaborant des formules à teneur réduite en sucres pour leurs boissons et en développant des alternatives « sans sucres » à base d'édulcorants faibles en calories. Toutefois, il reste encore à démontrer que ces édulcorants sont des solutions plus saines que les sucres qu'ils visent à remplacer. Par mesure de précaution, ces produits sont jugés aussi nocifs que leurs produits analogues originaux. Ainsi, les entreprises qui proposent principalement des boissons sucrées font courir des risques à leurs consommateurs vis-à-vis de leur santé. Ces entreprises sont susceptibles d'être davantage classées en « Risque ».

Pour une entreprise dont la gamme de produits contient également des sucres ajoutés, mais sous une forme solide, une étude au cas par cas sera réalisée afin de vérifier que l'entreprise a mis en place des pratiques appropriées pour réduire la quantité de sucres ajoutés présente dans ses produits ainsi que des mesures visant à promouvoir un mode de vie sain. Ces pratiques incluent : 1) une stratégie globale visant à réduire la teneur en sucres, en sel et en graisses de leurs produits avec des objectifs assortis de délais précis, 2) une politique nutritionnelle transparente, vérifiée par une tierce partie, qui dresse un profil nutritionnel des produits, 3) une politique et des pratiques de marketing responsables qui limitent la publicité de produits sucrés à destination des enfants et qui encouragent un régime et un mode de vie sains et équilibrés, 4) une politique d'étiquetage nutritionnel visant à informer les consommateurs de la qualité nutritionnelle des produits. Les entreprises qui ne seraient pas en mesure de démontrer la mise en place de mesures approfondies en la matière sont susceptibles d'être classées en « Risque ».

1.7 Paradis fiscaux

Les impôts prélevés par les Etats auprès des entreprises représentent une contribution des acteurs privés au développement social du pays. Par ce biais, l'entreprise intègre la société dans laquelle elle opère comme partie prenante de son activité, et participe aux budgets publics de développement social. Cependant, il existe encore aujourd'hui un certain nombre de juridictions dont les pratiques favorisent la fraude et l'évasion fiscale. A ce titre, les sociétés qui sont enregistrées, incorporées, ou dont le siège est localisé dans un paradis fiscal sont exclues des univers d'investissement de Mirova. Cette exclusion est basée sur la liste noire des paradis fiscaux telle que définie et entretenue par la Commission européenne (https://ec.europa.eu/taxation_customs/tax-common-eu-list_en).

Au-delà des problématiques de fraude et d'évasion, nous sommes également attentifs aux pratiques des entreprises en matière d'optimisation fiscale. Ce sujet complexe, sur lequel nous faisons face à une problématique importante d'accès à l'information, fait l'objet d'une analyse au cas par cas des stratégies des acteurs, et constitue un des axes prioritaires de nos actions d'engagement.

1.8 Principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Les violations graves des *principes du Pacte mondial des Nations Unies* et/ou des *lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises internationales* conduisent également à l'exclusion des entreprises de nos fonds. Les thèmes principaux sont le respect des droits humains, les droits du travail, l'environnement, l'éthique professionnelle et la corruption.

2. Thèmes controversés

L'équipe de recherche ESG de Mirova a développé des approches spécifiques sur les sujets suivants :

2.1 Alcool

Les entreprises impliquées dans la production d'alcool sont confrontées à des risques importants associés à un usage nocif de leurs produits. Ces risques sont particulièrement élevés pour certaines catégories de consommateurs, notamment pour les jeunes, ainsi que pour certaines catégories de produits, en particulier les produits d'entrée de gamme, particulièrement dans des pays où le cadre législatif est faible. Jusqu'à présent, ce domaine laisse une forte place à l'autorégulation du secteur (les grandes entreprises agissent principalement ensemble par le biais d'initiatives sectorielles). Les entreprises ont donc une responsabilité importante dans la promotion de pratiques de commercialisation et de distribution responsables, qui doivent être adaptées à leurs gammes de produits et à leurs marchés.

Cela signifie que nous fixons des normes élevées que les entreprises du secteur doivent respecter pour obtenir une note positive en termes de gestion des risques ESG.

Nous exigeons ce qui suit :

1/ une communication transparente sur les pratiques marketing des entreprises dans les marchés considérés « à risque » (c.-à-d. dans des pays où la réglementation est faible ou sur les produits d'entrée de gamme, etc.) ;

2/ des informations détaillées sur la cartographie des risques associés à ces enjeux élaborée par les entreprises et sur leurs plans de gestion de ces risques.

2.2 Énergie nucléaire

Le nucléaire a l'avantage d'avoir une empreinte CO2 similaire à celle des énergies renouvelables, car les réactions de fission n'émettent pas de gaz à effet de serre. Cependant, l'énergie nucléaire comporte ses propres risques :

1/ Le risque d'accident nucléaire. Des événements comme ceux survenus à Three Mile Island, Tchernobyl ou Fukushima montrent que les accidents nucléaires sont une réalité.

2/ La gestion des déchets nucléaires. Même après le retraitement des déchets nucléaires de haute activité, les sous-produits de la fission produisent des déchets radioactifs à longue durée de vie, qui peuvent rester dangereux pendant des milliers, voire des centaines de milliers d'années.

Ces risques signifient que l'énergie nucléaire n'est pas appropriée partout. La stabilité politique est essentielle et un haut niveau d'expertise technique est nécessaire. Une analyse au cas par cas des stratégies des acteurs de la filière nucléaire est donc réalisée, notamment pour les entreprises qui ont des contrats dans des pays où un contrôle approprié de la filière reste à établir.

2.3 Autres sujets

D'autres sujets comprennent **l'avortement, la contraception, le clonage de cellules souches embryonnaires, le clonage humain et l'expérimentation animale**. Étant donné que la méthodologie d'analyse ESG de Mirova se concentre sur les risques clés liés aux activités de chaque société, les entreprises doivent satisfaire aux normes élevées que nous avons établies pour être éligibles à nos fonds.

Annexe : Échelle d'évaluation « Développement Durable » Mirova

Notre analyse des enjeux de développement durable s'appuie sur les principes suivants :

Une approche Risques / Opportunités

L'atteinte des ODD implique la prise en compte de deux dimensions, pouvant souvent se compléter.

- ▶ **Capter les opportunités** : le positionnement sur l'innovation technologique et sociétale lorsqu'elle devient un élément structurant du projet économique permet aux entreprises de capter les opportunités liées aux transitions en cours.
- ▶ **Gérer les risques** : une « réinternalisation des externalités sociales et environnementales », souvent sous la forme d'une gestion des enjeux diffus du développement durable, permet de limiter les risques associés aux transitions en cours.

Cette structure d'analyse, qui accorde une importance égale aux opportunités et aux risques, constitue notre premier prisme de lecture des enjeux de développement durable.

Des enjeux ciblés et différenciés

Notre analyse des risques et des opportunités cherche à se concentrer sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs étudiés et sur la société dans son ensemble. Par ailleurs, les enjeux auxquels font face les différents agents économiques sont très différents d'un secteur à l'autre et peuvent même varier sensiblement au sein d'un même secteur.

Dès lors, nos démarches d'analyse se concentrent sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié.

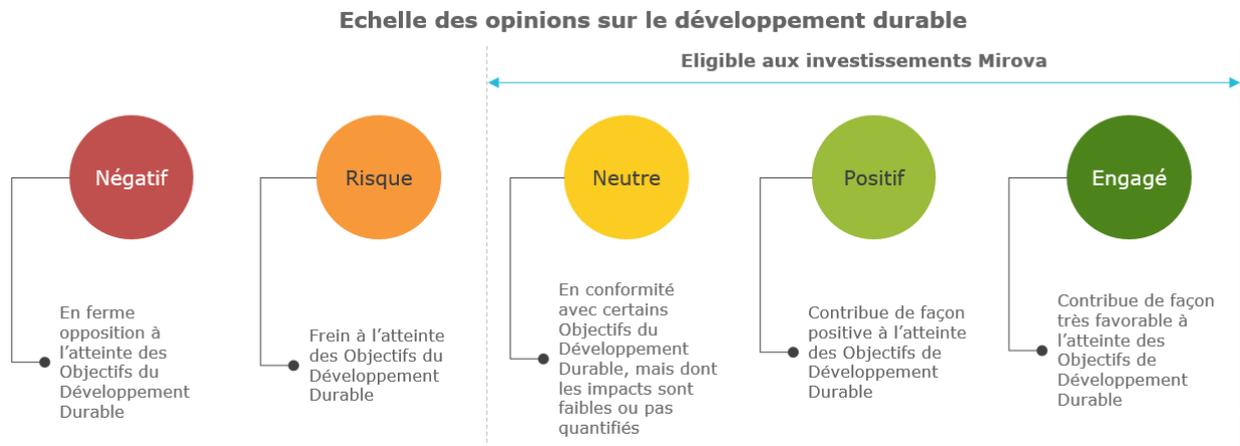
Une vision sur l'ensemble du « cycle de vie »

Afin d'identifier les enjeux susceptibles d'avoir un impact sur un actif, l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux nécessite de considérer l'ensemble du cycle de vie des produits et services, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie des produits. Par exemple, si dans le secteur textile une attention importante est donnée aux conditions de travail chez les fournisseurs, chez les producteurs automobiles, l'accent sera davantage mis sur la question de la consommation d'énergie lors de l'utilisation des produits.

Une échelle de notation qualitative

Le principal résultat de ces analyses est la production d'une opinion qualitative globale en cinq niveaux permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec les objectifs de développement durable.

Échelle d'évaluation « Développement Durable » Mirova



Source : Mirova

Cette échelle de notation étant définie par rapport à l'atteinte des objectifs de développement durable, elle ne présuppose pas *a priori* une distribution particulière des notations, que ce soit globalement ou par secteur. Seuls les actifs avec une opinion *a minima* « Neutre » sont éligibles pour les investissements Mirova, avec une volonté d'investir de manière prioritaire dans les actifs les mieux évalués. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et de pétrole sont notées au mieux en « Risque » (donc non éligibles à l'investissement) alors que les sociétés du secteur des énergies renouvelables bénéficient de notations plutôt positives.

Mentions légales

Ces informations sont destinées exclusivement à une clientèle de professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous receviez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

Les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique du destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans ce document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

Ce document est non contractuel et à caractère purement informatif. Il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document. Aussi, Mirova n'assume aucune responsabilité pour toutes les informations, quelle qu'en soit la forme, contenues, mentionnées ou induites, dans ce document ou en cas d'éventuelles omissions. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Mirova, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence, les fonds qu'elle gère ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Notes additionnelles

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Dans les pays francophones de l'UE Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. ou sa succursale Natixis Investment Managers Distribution. Natixis Investment Managers S.A. est une société de gestion luxembourgeoise qui est autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, constituée conformément à la loi luxembourgeoise et immatriculée sous le numéro B 115843. Siège social de Natixis Investment Managers S.A. : 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. France : Natixis Investment Managers Distribution (immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris). Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.



MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 - Paris
Mirova est une filiale de Ostrum Asset Management.

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 - Paris